

Chère Madame,

J'ai porté une attention particulière au récent message par lequel vous appelez mon attention sur la possibilité de déposer devant le Sénat, une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution.

Je comprends les raisons de votre colère ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains. L'incompréhension face à un pouvoir exécutif qui reste sourd à ces problèmes est légitime et le ras-le-bol est réel. C'est pour cela que la majorité sénatoriale a choisi le 26 novembre dernier, de supprimer la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le budget de l'État et a demandé au gouvernement de ne pas revenir sur cette disposition adoptée par le Sénat.

La majorité sénatoriale s'est résolument opposée à la politique menée par le chef de l'État et le gouvernement depuis 18 mois. Cette politique injuste est bien loin des promesses du candidat Macron.

Vous souhaitez que le Sénat « destitue le Président de la République ».

Cette possibilité n'est pas offerte au Sénat, le Président de la République n'étant pas responsable devant le Parlement et l'article 68 de la Constitution ne peut être utilisé que dans des cas très exceptionnels. Il n'a d'ailleurs jamais été utilisé ; il ne peut l'être pour sanctionner un projet ou un programme politique ; il ne peut l'être que lorsque l'institution même de la présidence de la République est mise en péril par le comportement du Président.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez compter sur ma vigilance quant aux légitimes revendications qui s'expriment depuis quelques jours maintenant.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick CHAIZE Sénateur de l'Ain Vice-Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable Président du groupe d'études Numérique du Sénat Président de l'AVICCA Président de l'Observatoire National de la Présence Postale